



Crédit auto et dissolution du pacs

Par KryS

Bonjour à tous,

J'espère que vous pourrez apporter un peu d'aide à ma fille pour y voir plus clair.

Elle a engagé une démarche individuelle auprès d'un huissier pour dissoudre son pacs conclu en janvier 2017 (dissolution dont son compagnon ne veut pas entendre parler).

Ils ont un crédit auto pris auprès du concessionnaire, dont l'emprunteur principal est ma fille et le co-emprunteur son compagnon. Le crédit est prélevé sur le compte de ma fille (à l'époque ma fille bénéficiait d'un CDI ce qui n'était pas le cas encore pour son compagnon) et son conjoint lui rembourse la mensualité chaque mois.

L'organisme gestionnaire du crédit a informé ma fille qu'elle ne pouvait pas sortir du crédit ni se désolidariser.

Actuellement son compagnon, étant en CDI va prendre en charge les prélèvements sur son compte (s'il respecte ce qu'il dit) mais ma fille reste solidaire, ce qui veut dire que c'est elle qui devra payer si son compagnon est en défaut de paiement. Je précise que ma fille ne veut pas garder le véhicule et que la carte grise est bien au nom de son compagnon.

Financièrement ma fille ne pourra actuellement pas prendre en charge ce crédit auto.

Que va-t-il se passer une fois la dissolution effective ?

Peut-être que quelqu'un a été dans la même situation,

Merci pour vos réponses éclairées

CM

Par isernon

bonjour,

effectivement, il est probable que votre fille et son ex-partenaire sont tous les deux emprunteurs avec une clause de solidarité.

avec cette clause, l'organisme de crédit peut exiger le remboursement du prêt auprès de chacun des coemprunteurs.

la carte grise est un titre de circulation et non un titre de propriété, ce qui compte, c'est le nom mentionné sur la facture d'achat.

à défaut de remboursement du prêt, le véhicule sera saisi.

salutations

Par KryS

Merci pour votre réponse.

Il va falloir trouver une solution car la situation est loin d'être confortable.

Merci

Par isernon

c'est la situation de toutes les personnes qui souscrivent un prêt à plusieurs avec une clause de solidarité.

la souscription d'un crédit comporte l'engagement de le rembourser.

Par isernon

c'est la situation de toutes les personnes qui souscrivent un prêt à plusieurs avec une clause de solidarité.

la souscription d'un crédit comporte l'engagement de le rembourser.

Par yapasdequoi

Bonjour,

La seule solution c'est de racheter le crédit en cours par un prêt au seul nom de celui qui garde le véhicule, ou encore de vendre le véhicule et solder le prêt.

Sinon les 2 co-emprunteurs restent solidaires.

Par Krys

On nous a suggéré cette solution qui s'avererait plus judicieuse et surtout plus logique puisque Mr souhaite garder le véhicule.

Merci pour votre réponse.